ecomaison

Speedmeeting Rudologia

Bordeaux

13.10.2026

Vos Responsables en région : cartographie transitoire (1er octobre 2026)

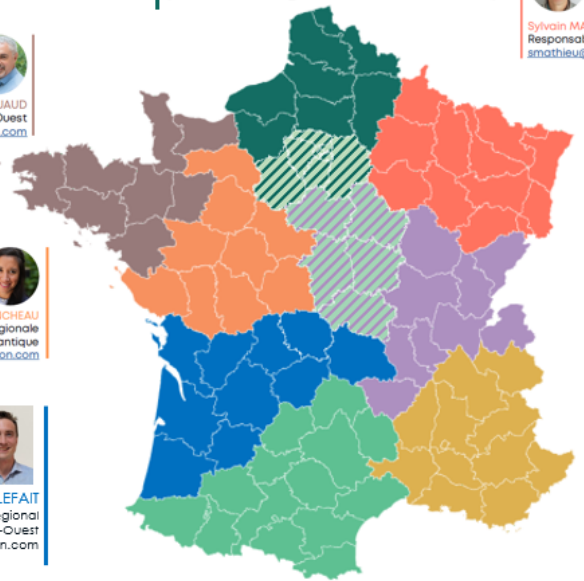

Hugo Wiering
Intérim Responsable Régional
Nord + Bassin Parisien
hwiering-ext@ecomaison.com

Vivien BAHUAUD
Responsable régional Grand Ouest
vbahuaud@ecomaison.com

Manon BOUANCHEAU
Responsable régionale
Centre Atlantique
mbouancheau@ecomaison.com

Arthur LEFAIT
Responsable Régional
Sud-Ouest
alefait@ecomaison.com

Sylvain MATHIEU
Responsable régional Nord-Est
smathieu@ecomaison.com

Guillaume BLUZAT
Responsable régional
Centre Bourgogne
gbluzat@ecomaison.com

Théo CASSET
Responsable régional Sud Est
tcasset@ecomaison.com

Jean-Baptiste CASTANET
Responsable régional Sud
jbcastanet@ecomaison.com

Centre
Centre Bourgogne

Région Centre conservée par Guillaume B. en plus de son nouveau périmètre jusqu'à l'arrivée du RR Centre IDF au 1er octobre 2026

Nord
Bassin Parisien

Secteurs fusionnés et intérim RR assuré par Hugo durant l'absence de Nora et le temps du recrutement IdF Centre au 1er octobre 2026

Sud Est
Nord Est
Sud
Grand Ouest
Sud Ouest
Centre Atlantique

ecomaison

Les chargés de missions en binômes en région :

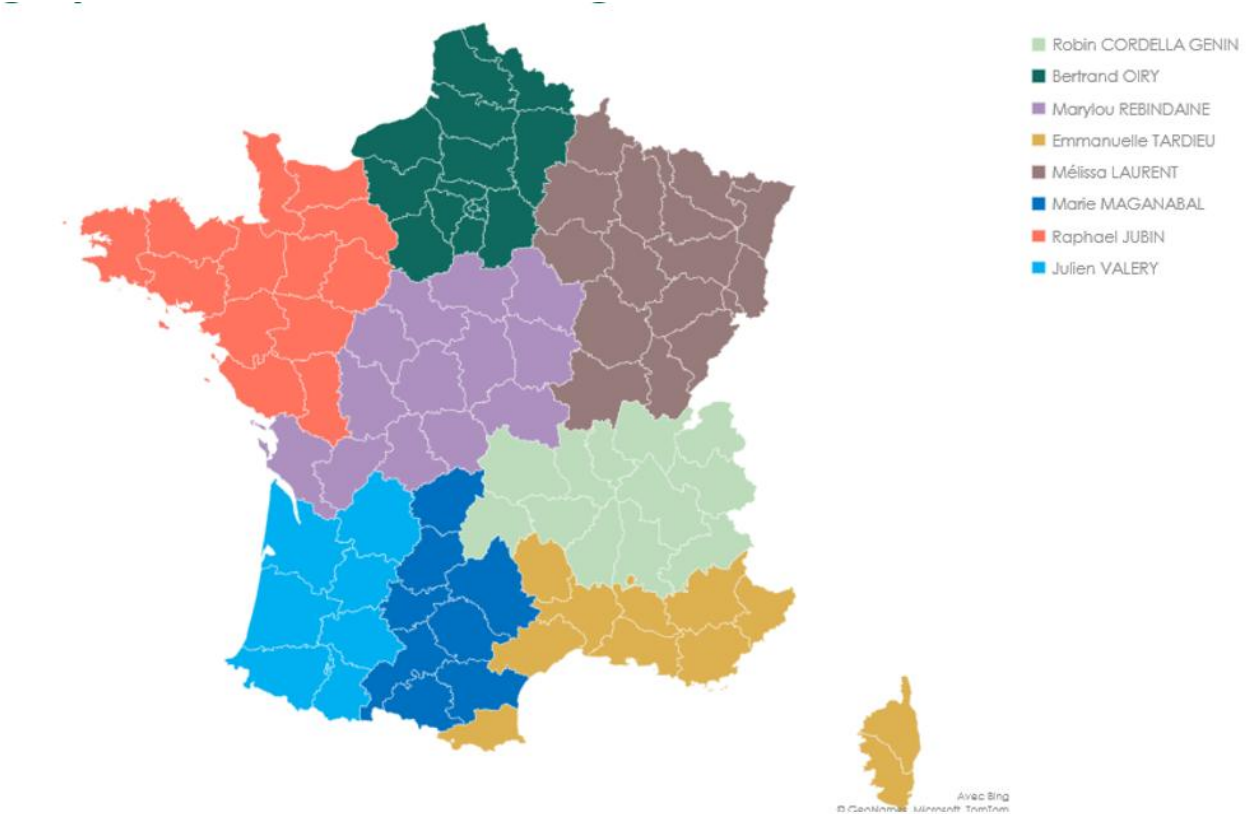

ecomaison

Eco-mobilier devient Ecomaison, le seul éco-organisme pour toute la maison

Qui sommes-nous ?

- Un organisme à but non lucratif, agrée par l'Etat et financé par l'éco participation payée par les consommateurs

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie

Nos secteurs d'activités

Matériaux

Bricolage

Jardinage

Mobilier

Literie

Jouets

Textiles/déco

ecomaison

Plus de 10 ans d'expérience

2011 — **Création** d'Eco-mobilier

2012 —

Agrément
pour les meubles et la literie usagés (DEA)

2018 —

Agrément
pour les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage

2022 —

Agrément
pour les jeux et jouets (JJ)

Agrément pour les articles de bricolage et de jardin (ABJ)

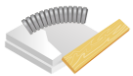

Agrément pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)

2023 —

Agrément
pour les articles de décoration textile

ecomaison

Déploiement de solutions de collecte de recyclage pour **tous les objets et matériaux de la maison**

Chiffres clés 2024

PRÈS DE
12 000
POINTS DE COLLECTE

6 200 déchèteries publiques
3 900 distributeurs et enseignes
1 060 acteurs solidaires
360 déchèteries professionnelles
250 points ponctuels

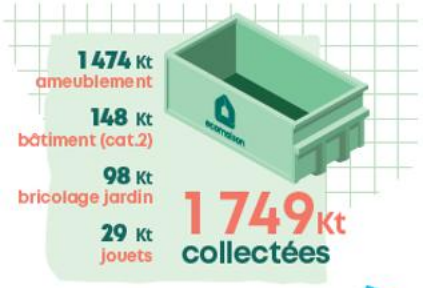

ecomaison

Chiffres clés 2024

5,2 Mt
de produits mises sur le marché

16 400
contrats d'adhésion

412,6 M€
d'éco-participation

ÉVOLUTION DES **ADHÉRENTS**

12 600
entreprises adhérentes

Contributions

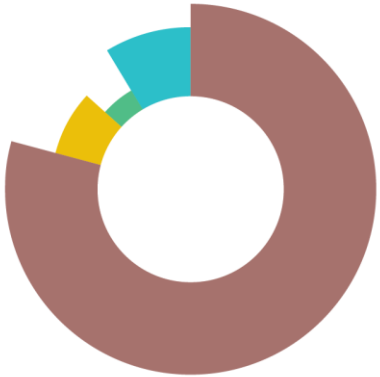

327,2 M€
Ameublement

31,1 M€
Bâtiment (cat.2)

19,7 M€
Bricolage et jardin

34,6 M€
Jeux et jouets

QUANTITÉS DES PRODUITS MIS EN MARCHÉ **PAR FILIÈRE**

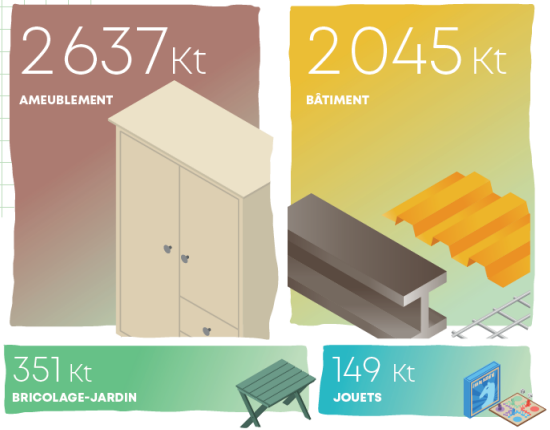

ecomaison

sommaire

01
Actualités des Contrats Ecomaison

02
Consignes de tri des filières

03
Pistes de réflexion REP PMCB

04
Soutiens et déclarations

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
ABJ : Articles de Bricolage-Jardin non thermiques
JJ : Jeux, Jouets non électriques/électroniques
PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment

1

Actualités des contrats Ecomaison

Le périmètre ABJ : 2 éco-organismes agréés sur les Cat. 3&4

Eco DDS | EcoLogic | valobat | ecomaison

Catégorie 1
Outillages du peintre

Catégorie 2
Machines et appareils motorisés thermiques

Catégorie 3
Matériels de bricolage, dont l'outillage à main

Catégorie 4
Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin

Liste de visuels non exhaustive

Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

21 avril 2022 : agrément Ecomaison

21 déc 2023 : agrément Valobat

21 oct 2024 : agrément OCABJ

ecomaison

Contractualisation nouveau contrat ABJ

- **Collectivités qui ont basculé chez Valobat :** mail d'information envoyé en mars 2025
- **Nouvelle délibération au profit des deux éco-organismes agréés** (même si vous restez avec Ecomaison)
- **Gestion des caisses palettes** reste chez Ecomaison (mandat Valobat)
- **Signature des contrats** avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 pour les soutiens
- **Signature sur l'Extranet Ecomaison** (pour les collectivités restant avec Ecomaison)

ecomaison

Schémas de collecte ABJ/JJ : cas d'une déchèterie équipée en contenant(s)

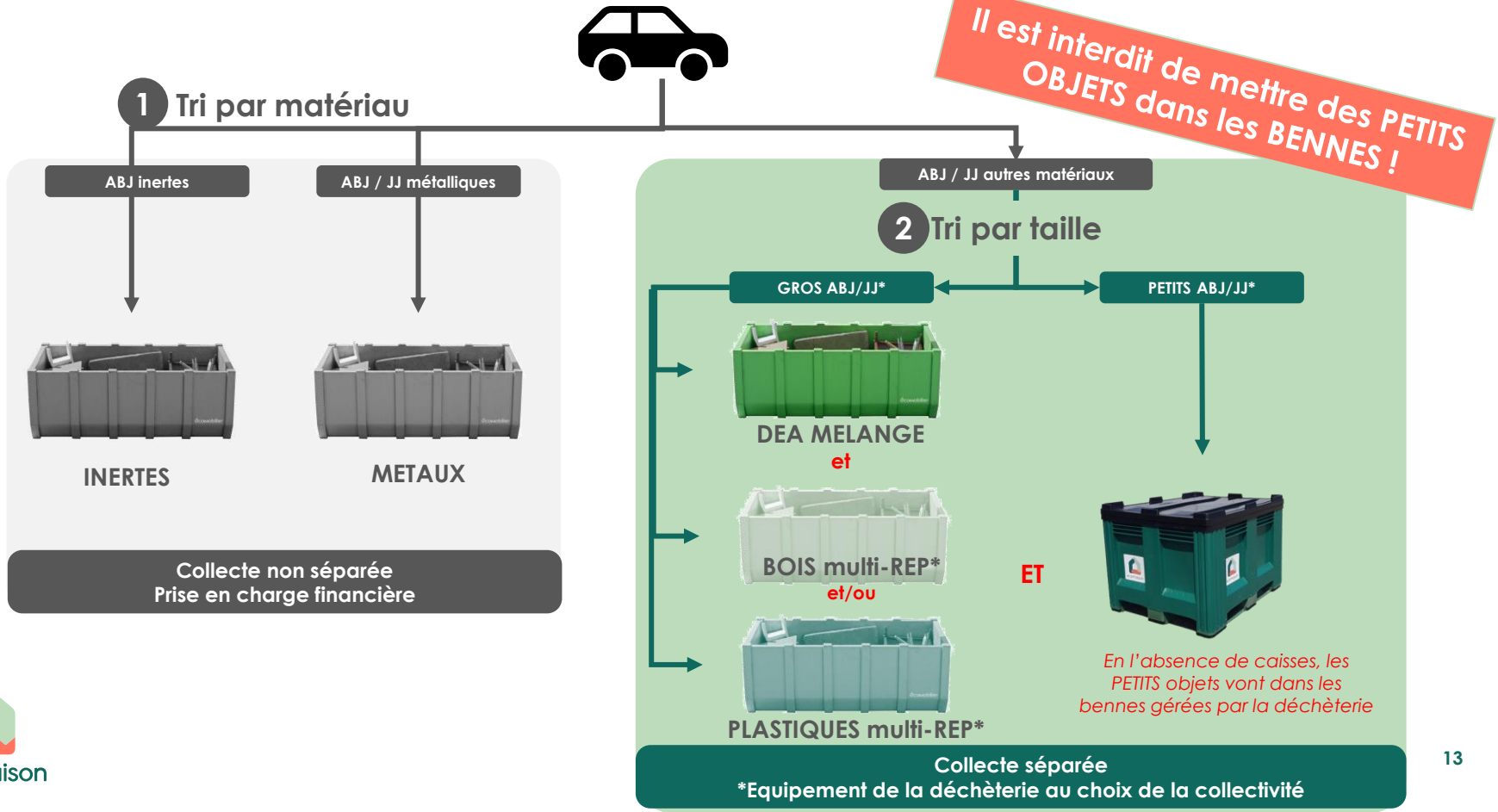

ecomaison

Le périmètre Jeux/Jouets (JJ)

Jouets

Figurines d'actions

Jeux de construction

Poupées

Peluches

Jouets premier âge

Véhicules miniatures

Arts créatifs

Jouets d'exploration et autres jouets

Jeux de plein air

Bicyclette jouet

Porteurs

Jouets sportifs

Jouets d'été

Jouets du jardin

Jeux de société

Jeux de société

Puzzles

Maquettes

Jouets cadeau

Exclusions : articles d'écriture/dessin et produits DEEE

Dysfonctionnement systématique en cas de **présence de DEEE** : Risque incendie, impact sur la collecte

Les caisses palettes

- Chartées Ecomaison – Dimensions : 1m x 1m x 1m30 – 600 L
- **2 à 6** caisses palettes par déchèterie à mettre prioritairement à couvert
- Livrées **avec** couvercle : les **couvercles restent sur place lors des rotations**
- Demandes d'enlèvements à effectuer via l'Extranet – délais d'enlèvement : **2 à 5 jours ouvrés** selon le nombre de caisses palettes
- A date, près de **3700 points** dotés de caisses palettes
- En 2025 : plus de **4800 T** collectées

N'hésitez pas à revenir vers vos interlocuteurs régionaux si vous souhaitez mettre en place des caisses palettes sur vos déchèteries

ecomaison

Refondation de la REP Bâtiment : calendrier prévisionnel et impacts possible

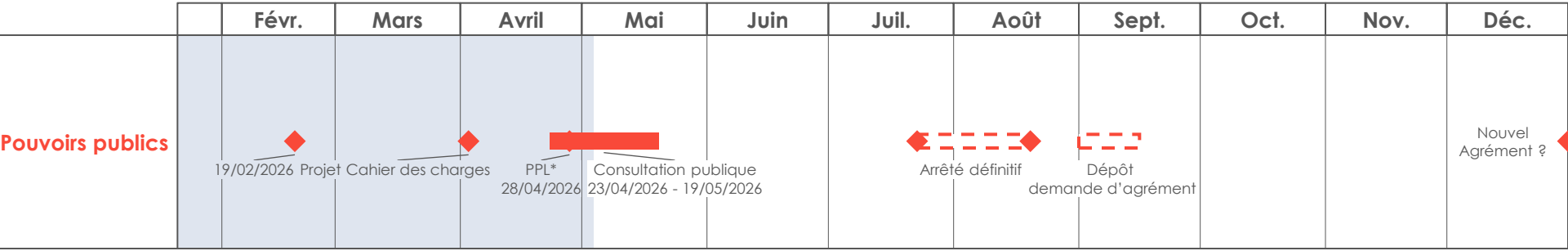

Calendrier

- La refondation de la filière se prolonge depuis le moratoire annoncé par Agnès Pannier-Runacher en mars 2025
- Le sujet est désormais piloté par Mathieu Lefèvre depuis octobre 2025
- Consultation publique sur les Projets de textes du 23 avril au 19 mai – **absence de consultation privée au préalable**
- **Synthèse de la consultation publique le 22 juin au ministère**

Principales positions portées par Ecomaison

1. Stabiliser le cadre réglementaire en donnant de la visibilité sur du long terme aux entreprises
2. Clarifier les règles d'assujettissement à la contribution de certains matériaux
3. Optimiser le maillage des points de collecte, pour qu'il soit efficient économiquement et géographiquement suffisant
4. S'accorder sur une progressivité de la montée en puissance pour une filière soutenable économiquement

2

Consignes de tri

Qualité du tri – retour sur la campagne de contrôle en déchetterie

- La maitrise de la qualité du Tri constitue une priorité chez ecomaison .
- Nous nous devons de garantir le respect des consignes de collecte et de l'engagement contractuel
- Dans cette continuité, des visites en déchèteries, déjà, déployées en 2025, se poursuivent et rappellent entre autres les consignes de tri avec une attention particulière sur :

Présence de déchets hors filières	Mauvaise orientation du flux Bois et plastique dans les bennes	Grapinnage excessif sur la qualité et compromettant le recyclage	Présence de Déchets électriques et Dangereux notamment dans les CP	Présence de métaux dans les flux collectés

ecomaison

Rappel des consignes de tri objets métalliques et inertes

Meubles en métal

Jouets en métal

Articles de bricolage et jardin en métal

Benne métaux

Articles de bricolage et jardin inertes

Benne/alvéole gravats

ecomaison

Benne « BOIS MULTIREP » - DEA + ABJ + JJ + PMCB

Uniquement bois massif ou en panneaux de particules

Bois PMCB

Mobilier intérieur et extérieur en Bois

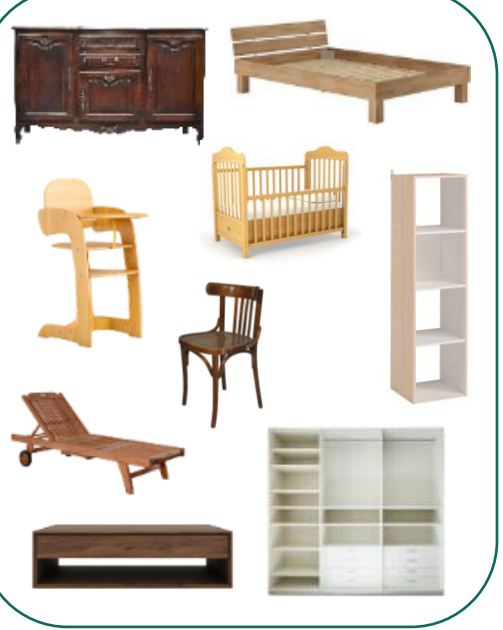

Gros Bricolage/Jardin

+80 cm

Gros Jouets

+80 cm

Option : Caisse Palette PETITS OBJETS ABJ / Jouets

+ Jeux et ABJ **< 80 cm**

ecomaison

Bois – À ne pas déposer dans la benne BOIS multiREP

Bois créosoté = traité à la créosote

Peinture au plomb = T-Venant

Difficile à savoir, l'usager peut vous en informer lors du dépôt

Bois de coffrage, étaiements souillés

Liège

Bois alvéolaire

A mettre à disposition des usagers

Palettes

Cagettes

ecomaison

Filière ABJ

Osier

Bambou

Interdits

- Bois créosoté (poteaux, traverses)
- Eléments avec peinture au plomb

Indésirables *

- Palettes, bois de coffrage, étaiement
- Déchets de production
- Déchets verts, paille, osier, liège, bambou
- Bois contaminés (mérule, …), bois pourris, échauffés, bois alvéolaire (à mettre dans la benne résiduelle)
- …

* Accepté en quantité négligeable

oca BÂTIMENT

Bois – À ne pas déposer dans les bennes BOIS ➔ Benne « ameublement »

Meubles avec miroir

Meubles avec de la faïence

Meubles avec du rembourrage

Meubles avec du verre

Meubles en Bambou

Meubles en osier

Meubles en rotin

ecomaison

ATTENTION : interdiction des éléments électriques, électroniques et thermiques

Ne pas mettre dans le(s) contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière DEEE

- Tous les jouets électroniques, électriques et à pile ou batterie doivent être orientés dans la filière DEEE
- Risque d'incendie important si dépôt dans la(les) benne(s) Ecomaison (batterie au lithium notamment)
- Les appareils motorisés thermiques doivent être orientés vers la filière adéquate

Ne pas mettre dans le(s) contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière ABJ thermiques

ecomaison

Benne « PLASTIQUES MULTIREP » - DEA + ABJ + JJ + PMCB

Plastiques PMCB

Mobilier intérieur et extérieur en plastique

Gros bricolage et jardin

+80 cm

Gros jouets

+80 cm

Option : Caisse Palette PETITS OBJETS ABJ / Jouets

< à 80 cm

ecomaison

DEA MULTIMATERIAUX – À déposer dans la benne objets de la maison multi-matériaux

Hors bois

Mobilier intérieur et extérieur

Articles de décoration textile : Tapis intérieurs et extérieurs / stores

Literie

Bricolage et Jardin Jouets

+ 80 cm

Couettes, oreillers, rideaux et voilages

À ensacher en amont dans le sac de collecte dédié

Articles de décoration textile : Rideaux et voilages

Caisses Palettes PETITS OBJETS ABJ & Jouets

Jeux & ABJ
< à 80 cm

ecomaison

Connaître les produits couverts

Hors DEEE

DEA MULTIMATERIAUX – À déposer dans la benne objets de la maison multi-matériaux

Hors bois et hors plastiques

Mobilier intérieur et extérieur

Articles de décoration textile : Tapis intérieurs et extérieurs / stores

Literie

Bricolage et Jardin

+ 80 cm

Jouets

+ 80 cm

Couettes, oreillers, rideaux et voilages

À ensacher en amont dans le sac de collecte dédié

Articles de décoration textile : Rideaux et voilages

Caisses Palettes PETITS OBJETS ABJ & Jouets

Jeux & ABJ
< à 80 cm

Connaître les produits couverts

Hors DEEE

Tri pour les DEA, Jouets et ABJ non thermiques en métal et inerte

- Les DEA en métal sont orientés vers la benne métaux.
- Les jouets et articles de bricolage-jardin en métal continuent d'être orientés vers la benne métaux.
- Les articles de bricolage et du jardin inertes continuent d'être orientés vers la benne/alvéole inertes.

DEA en métal		Benne métaux
Jouets en métal		Benne métaux
Articles de bricolage et jardin en métal		Benne métaux
Articles de bricolage et jardin inerte		Benne/alvéole inertes

ecomaison

INTERDITS Filières Ecomaison :

produit électronique

pile et batterie

outil de peinture

outil thermique/électrique

pot horticole

* Attention, produits extrêmement inflammables

Articles de Sport et Loisirs (ASL)

DEEE

Textiles, Valises, Maroquineries

Emballages

Puériculture

Divers & « poubelliens »

ecomaison

Rappel : la benne Mélange

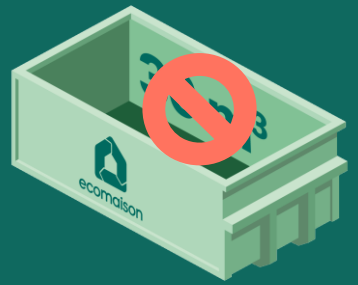

La benne Mélange ne doit en aucun cas contenir :

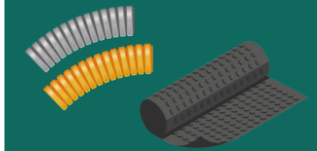

➢ Des produits et matériaux de construction

A orienter vers les contenants mono-flux dédiés, ou contenants de la collectivité

➢ Des petits objets ABJ et Jouets

A orienter vers les caisses-palettes, ou à défaut vers les contenants de la collectivité (tout-venant)

Ces erreurs de tri peuvent faire l'objet de dysfonctionnements, voire de déclassements

ecomaison

Zoom sur les CP – À déposer dans les caisses palette objets et matériaux de la maison

- 80 cm

Bricolage et Jardin

jardinière et pot

outil de bricolage

outil de jardin

jeu de société

Jouets

jouet

peluche

outil de peinture

outil thermique/électrique

pot horticole

produit électronique

pile et batterie

Ecomaison réemploie et recycle les objets et matériaux de la maison.

Connaître les produits couverts

DEEE, Piles et Batteries ne sont pas acceptés dans ces contenants et doivent être dirigés vers les filières DEEE.
Les pots horticoles ne sont pas autorisés

ecomaison

Focus sur les Pots de fleur & Jardinières (Bois et Plastique)

> 80 cm

- **Les pots de fleur « décoratifs » (+ cache-pots) et les jardinières font partie de la filière ABJ**
- **Ces flux sont à orienter en priorité :**
  - vers la **zone réemploi** de la déchèterie s'ils **sont en bon état**
  - vers les **bennes Ecomaison si taille > 80 cm**
  - **Option :** vers la **caisse palette Ecomaison si taille < 80 cm**

Option < 80 cm

ecomaison

3

Pistes de réflexion sur l'orientation de la filière REP PMCB

Présentation des schémas existant en SPGD

1 **# 420**

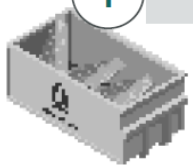

EA/ABJ/JJ
Financier

Tout venant, bois, métaux, plastique, …

A maintenir post-refondation PMCB

2 **# 2 620**

EA/ABJ/JJ
Opérationnel
-
1 Benne [Mélange = Mousses, textiles, plastique, métaux, bois]

A maintenir post-refondation PMCB

3 **# 270**

EA/ABJ/JJ
Opérationnel
-
1 Benne [Mélange hors bois = Mousses, textiles, plastique, métaux]

1 Benne [Bois]

A maintenir post-refondation PMCB

4 **# 1240**

EA/ABJ/JJ Opérationnel
+ PMCB
-
1 Benne [Mélange hors bois = Mousses, textiles, plastique, métaux]
EA/ABJ/JJ uniquement

1 Benne Bois MULTIREP
EA/ABJ/JJ/PMCB

Incompatible avec la refondation

ecomaison

La proposition des éco-organismes met en avant une «benne tout bois»

BENNE MELANGE
REP (EA, ABJ, JJ) hors bois

BENNE TOUT BOIS
Bois REP (EA, ABJ, JJ, PMCB?) et autres bois (DEIC, ASL, PMCB?, bois hors REP)

Cette configuration présente plusieurs avantages pour l'ensemble des parties prenantes :

Usagers

- Simplicité du geste de tri

Collectivités locales

- Facilité de mise en œuvre dans les déchetteries publiques
- Gain de place dans les déchetteries
- Circulation fluidifiée en déchetterie (moins d'erreurs d'orientation de l'usager)

Filière bois

- Optimisation de la massification du bois
- Réduction des erreurs de tri bois
- Simplification logistique
- Adaptable aux changements de règlementation

ecomaison

La proposition des éco-organismes met en avant une «benne tout bois»

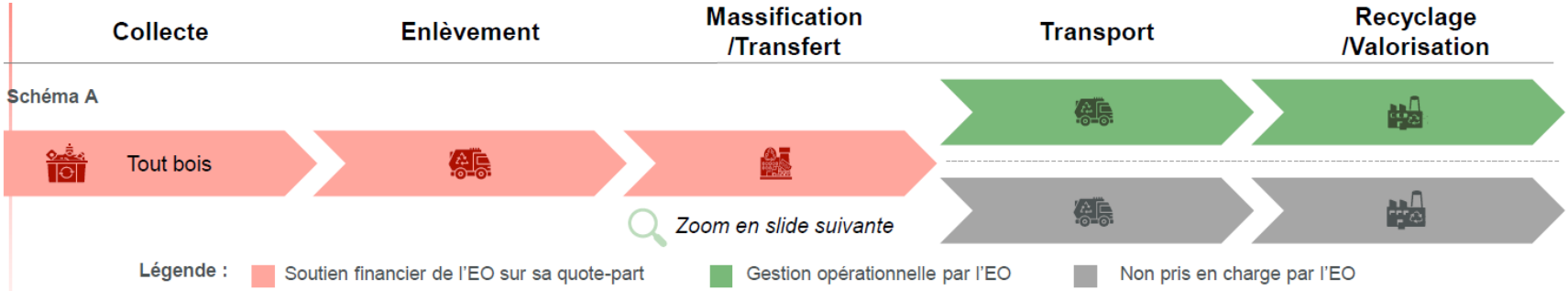

1

- La collectivité locale supervise la dotation en benne et l'enlèvement amont de l'ensemble des flux bois REP et hors REP de la benne tout bois jusqu'au centre de massification, qu'elle choisit
- La CL lance son marché et choisit librement un opérateur en charge de l'enlèvement des flux
- L'opérateur prend en charge physiquement la benne « tout bois » de la collecte au centre de massification

2

- La CL rémunère directement l'opérateur sur la globalité de la prestation selon le tarif qu'elle aura convenu avec l'opérateur
- L'éco-organisme rémunère la collectivité selon la quote-part en vigueur des prestations jusqu'au centre de massification
- La quote-part pourra correspondre aux données issues des campagnes de carac des bennes bois financières

3

- L'EO organise à partir du centre de massification l'enlèvement et le traitement de sa part de déchets (bois REP) dans le respect des objectifs fixés par l'État
- La CL organise à partir du centre de massification l'enlèvement et le traitement de sa part de déchets (bois hors-REP) sans bénéficier de soutien financier de l'EO pour ces étapes

ecomaison

La prise en charge des flux bois REP et hors REP s'effectuera au niveau du centre de massification

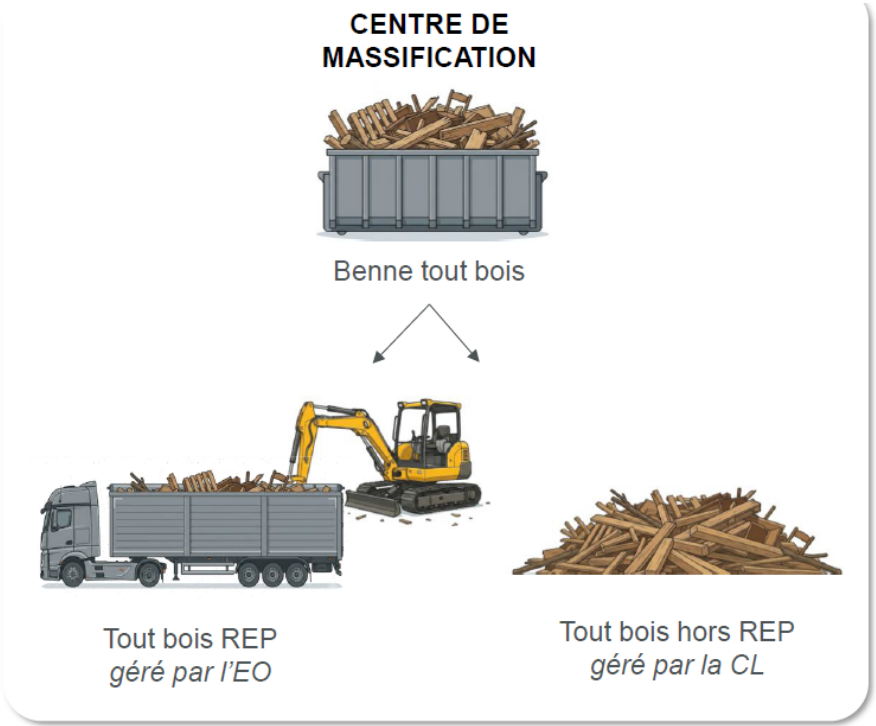

À l'arrivée au centre de massification, la benne « tout bois » est répartie entre deux flux:

- **Un volume de bois hors REP** : massifié avec les autres bois hors REP, puis orienté vers l'exutoire retenu par la collectivité.
- **Un volume de bois REP** : pris en charge intégralement par l'éco-organisme, qui en assure la gestion et le financement

Compte tenu du caractère **fongible** du bois, **aucun tri physique** entre bois REP et hors REP n'est nécessaire. La répartition des tonnages repose sur les **CARAC** en vigueur.

Selon les derniers résultats des CARAC 2026, une benne financière bois de collectivité comprend 25 % de bois EA, environ 4 % de bois ABJ et 0,3 % de bois JJ. Par exemple, si un éco-organisme agréé sur les 3 REP, celui-ci récupérera environ 30% du volume de la benne tout bois (coûts de collecte et d'enlèvement).

Cette approche garantit une **gestion simplifiée des flux**, une **répartition objective des responsabilités** et une **prise en charge financière conforme à la composition réelle des gisements**

ecomaison

Autre option : maintenir le schéma financier existant, intégralement maîtrisé par la collectivité

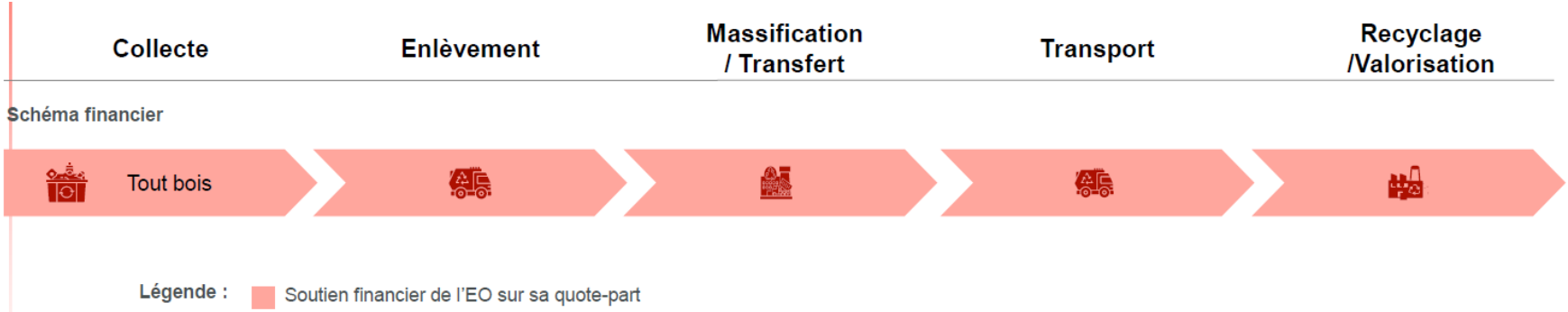

1

- La collectivité locale prend en charge opérationnellement toutes les étapes de la collecte au recyclage
- La CL lance son marché et choisit librement un opérateur en charge de l'ensemble du processus
- L'éco-organisme accorde un soutien financier selon un barème de soutien correspondant à sa quote-part pour ses REP sur l'ensemble de la chaine de valeur (NB : pour la REP EA : sous réserve d'atteinte d'objectifs réglementaires de valorisation et recyclage)
- Ce schéma est déjà dans les contrats avec les collectivités locales

ecomaison

4

Déclarations

DECLAREO

La mécanique derrière l'outil

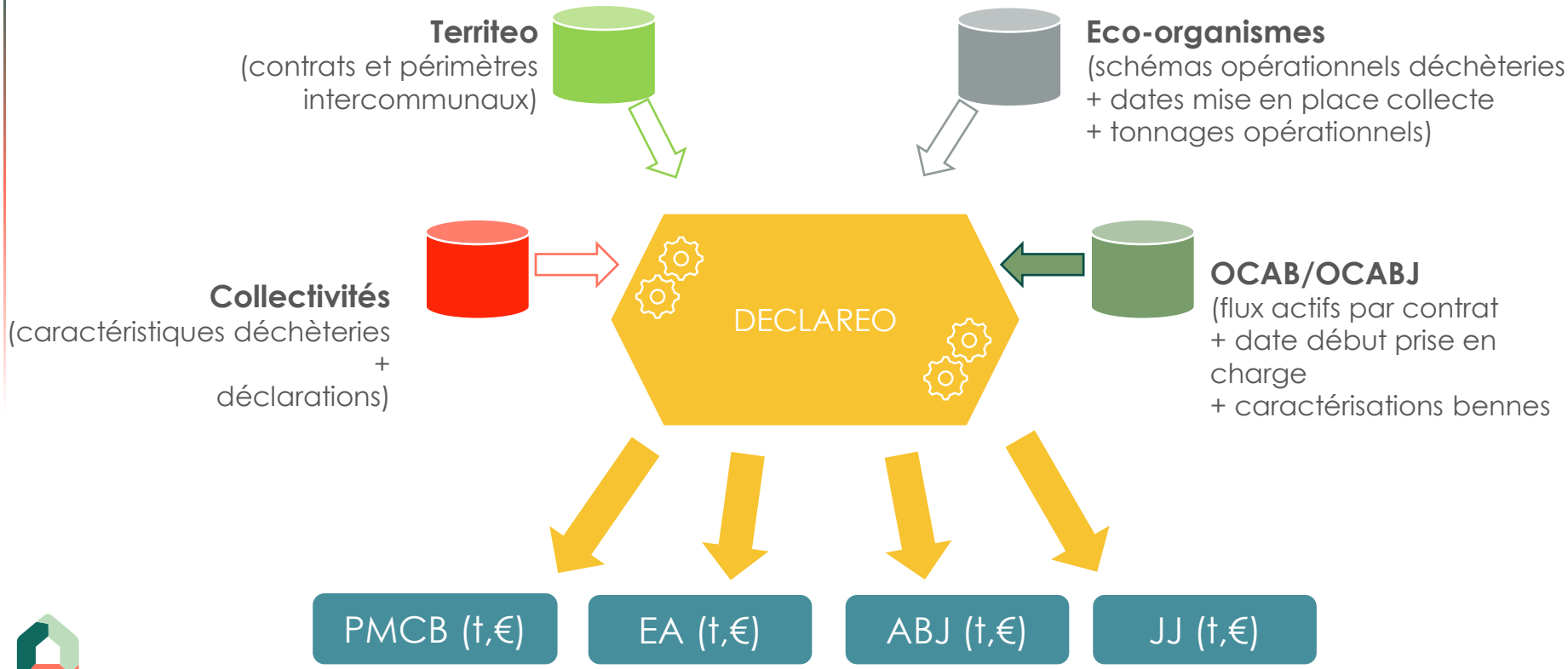

DECLAREO

Le calcul des soutiens

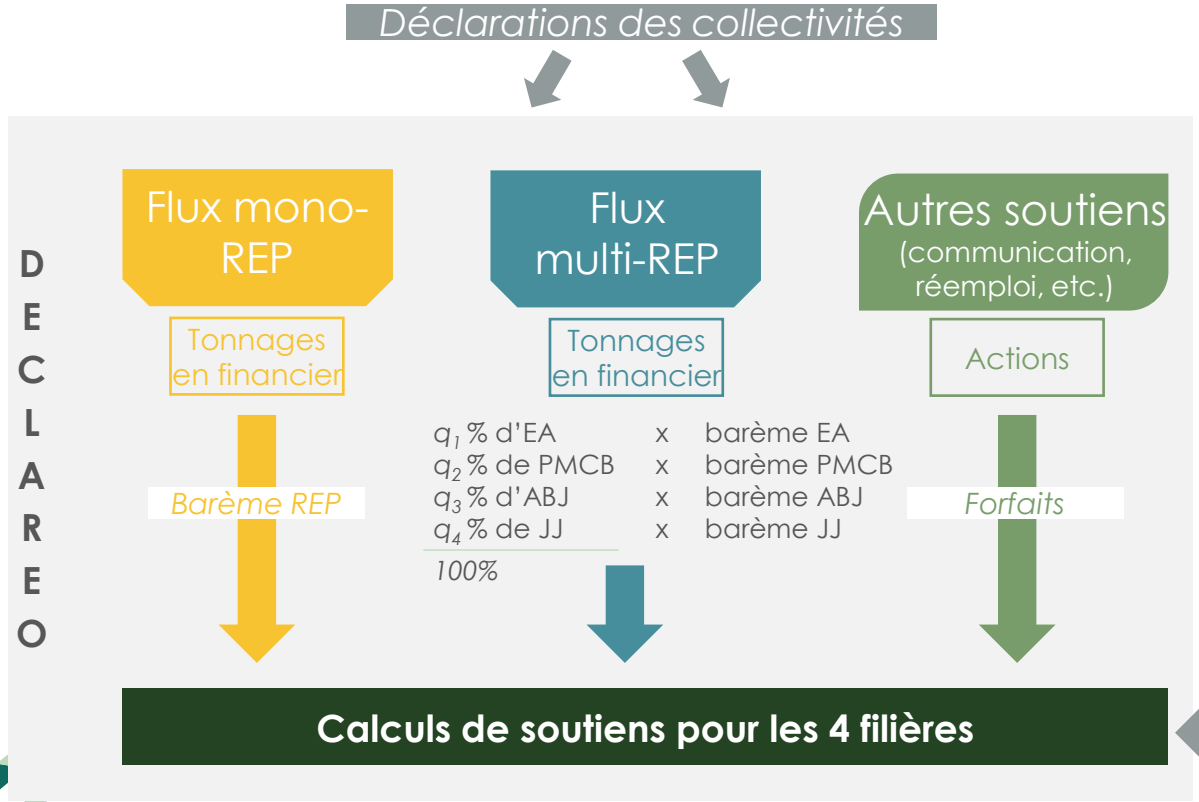

Etapes des déclarations

DECLAREO : calendrier de déclaration

Plateforme unique pour les déclarations des filières DEA / ABJ / JJ / PMCB

- Ouverture du S1 24 le 29/07/25
- Ouverture du S2 24 le 17/12/25
- **Ouverture du S1 25 le 03/04/26**
- Ouverture du S2 25 prévue fin avril début mai
- **Ouverture de la campagne annuelle 2024 Soutiens Communication, Amiante, DDS, le 10/03/26**

- En cas de question sur les déclarations et sur la plateforme : contacter le support DECLAREO **support@declareo.org** ou **0 806 079 677**

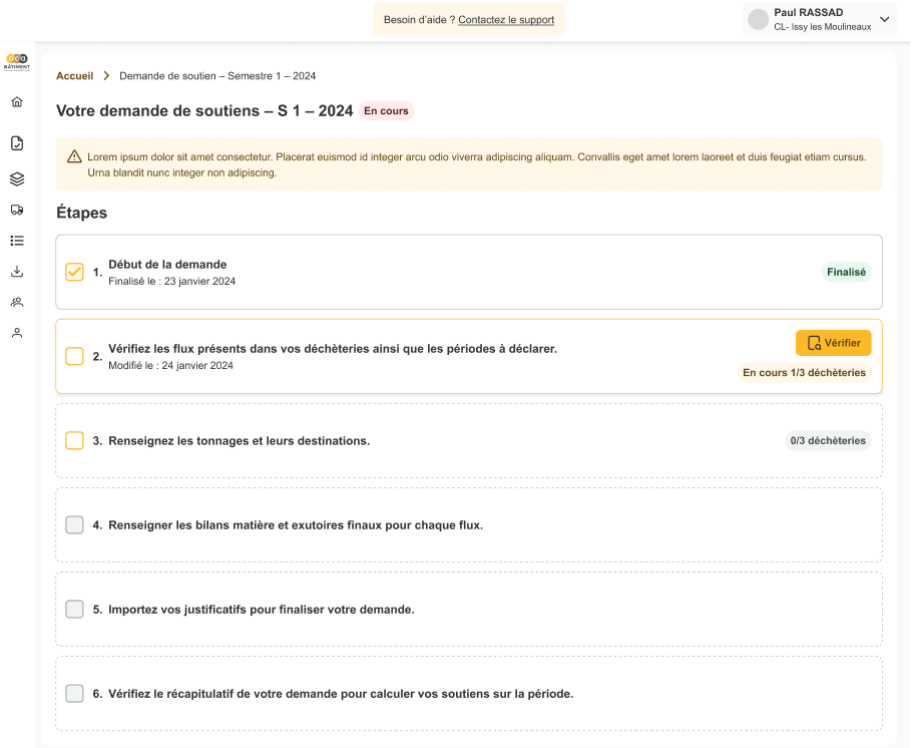

ecomaison

Besoin d'aide ?

Appelez-nous
au **0811 69 68 70**
(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)

Ecrivez-nous à
contact@ecomaison.com

Découvrez tous les documents utiles sur l'Extranet dans l'onglet « Documents »

Ecomaison.com

Merci !